

21

NOVEMBRE
2019
PARIS

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR LA CHAIRE DROIT ÉTHIQUE DES AFFAIRES



La culture de la Compliance dans le secteur public

Avec la participation de :

ADIT, AFNOR, Agence Française Anticorruption, BPI France, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, Conseil aux Entreprises Publiques, ETHIC Intelligence, Faculté de droit de Montpellier, Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, Ministère de la Défense, Parquet National Financier, Groupe La Poste, UGAP, Université de Cergy-Pontoise, Université de Nantes, Université de Toulon.



CHAIRE - MASTER

DROIT & ÉTHIQUE DES AFFAIRES

BIENVENUE

La loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « Sapin 2 ») exige une approche préventive des risques, en obligeant ses destinataires à se doter d'un programme de compliance, et innove en en étendant son champ au secteur public. La plupart des collectivités publiques sont désormais invitées, sinon contraintes, à adopter une telle démarche.

Il convient alors de s'interroger sur l'adaptabilité et sur la portée d'un tel programme centré sur l'autonomie du sujet de droit dans un secteur caractérisé par sa structure hiérarchique, son rapport objectif à la norme et son soubassement démocratique. Pourtant, par-delà cette discordance apparente, l'évolution récente de l'action publique incite à dépasser le strict cadre de la loi « Sapin 2 » pour envisager la possibilité d'une emprise déjà tangible d'une pratique de la compliance dans le secteur public. Dès lors qu'elle est conçue comme le développement d'une adhésion à la norme, d'une éthique de comportement, plutôt que son respect, assuré par l'éventuelle sanction dont elle est pourvue, une logique de compliance semble à l'œuvre dans le développement de la qualité et de la transparence au sein du service public, de la déontologie des fonctionnaires et des élus ou encore dans la co voire l'autorégulation induite par les autorités administratives indépendantes lorsque leur activité porte sur le secteur public.

Le présent colloque est l'occasion de tenter de mettre un mot sur une évolution profonde et générale de l'action publique. Il doit conduire à préciser le champ, la réalité ainsi que la portée de la compliance en droit public tout en permettant de mieux appréhender, à rebours, ce phénomène par la détermination de ses éléments structurels, de ses invariants persistant quel que soit le champ au sein duquel il s'épanouit.

Maxence CHAMBON & Roxana FAMILY

**Colloque organisé sous le parrainage de Monsieur Alain Richard,
Sénateur du Val d'Oise et ancien Ministre de la Défense**



PROGRAMME _____ MATINÉE

“ Les manifestations d’une culture de promotion de valeurs et de maîtrise des risques dans le secteur public

8h30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 - DISCOURS D’OUVERTURE

09h15

La déontologie comme socle de valeurs comportementales

Catherine CROPPO, Groupe La Poste

Antoine OUMEDJKANE, Faculté de droit de Montpellier

Lisa GAMGANI, Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

10h15

La démarche qualité et les outils d’amélioration du service, de satisfaction des usagers et des clients

Virginie DONIER, Université de Toulon

Christian MEUR, AFNOR (sous réserve)

Ministère de la Défense

Laurent REY, Conseil aux entreprises publiques

11h30

Table-ronde :

L’organisation et le fonctionnement actuels du secteur public répondent-ils suffisamment aux enjeux de la gouvernance et de la prévention des risques ?

PROGRAMME _____ APRÈS-MIDI

“ *Les apports d’une culture de compliance au secteur public* ”

14h00

La transposition de la démarche de compliance au secteur public

Marie CRESPIY de CONINCK, Université de Nantes
Karine DEMONET, BPI France (sous réserve)
Fabien JOLY DE BRESILLON, Ethic Intelligence
Franck LEBEUGLE, AFNOR

15h00

La démarche de compliance au service de la maîtrise des risques du secteur public

Pierre BOURDON, Université de Cergy-Pontoise
Karine DEMONET, BPI France (sous réserve)
Charles DUCHAINE, Agence Française Anticorruption
Paul HEBERT, Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés
Parquet National Financier
Karen RIDOUX, UGAP

16h15

Table-ronde : Quel avenir pour la gouvernance du secteur public ?



Modérateurs du colloque :

Maxence CHAMBON

Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise, membre LEJEP

Roxana FAMILY

Directrice Chaire-Master Droit et Éthique des Affaires, Université de Cergy-Pontoise, membre LEJEP

Emmanuel PITRON, Senior Vice-Président, ADIT

Tous nos sincères remerciements à nos partenaires :

ADIT

Fondation Partenariale Université de Cergy-Pontoise

Institut d'Études Avancées (IEA) - Université de Cergy-Pontoise

Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN)

Laboratoire d'Études Juridiques et Politiques (LEJEP)



**Institut des Hautes Études de Défense Nationale
Amphithéâtre LACOSTE - École Militaire - 1 Place Joffre, 75007 Paris**

Lien d'inscription : <http://www.chaireethiquedesaffaires.fr/evt/inscription35.html>

Date limite d'inscription : 16 novembre 2019

Contact : chaire.ethiquedesaffaires@ml.u-cergy.fr